**CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de la Somme**

**Arrondissement d’ABBEVILLE**

**Canton**

**De RUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 04 décembre2020**

**Date de la convocation : 29 novembre 2020**

L’an deux mil vingt, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Damien BRIET, Maire d’ERGNIES.

**Présents :** Mesdames : LICTEVOUT Louise, MAZURIER Sandrine, TETART Miriane

Messieurs RICAUD François, NORMAND Benoît, PRANGER Philippe, PLANQUART Philippe, BRIET Damien, RIBEIRO Dominique

Formant la majorité des membres en exercice

**Excusés :** Monsieur HERBERT Jean-Luc, Madame CARPENTIER Marie-Pierre (pouvoir BRIET Damien)

**Absent non excusé :**

**Secrétaire de séance :** LICTEVOUT Louise

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

**-DELIBERATION NOEL**

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors des précédents budgets, 15 € étaient alloués par enfant. Monsieur le Maire propose que l’enveloppe par enfant soit de 25 € à partir de cette année. Sachant qu’il y a 26 enfants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : 7 pour 25 €/enfant ; 4 pour 30 €/enfant ; 0 abstention. A la majorité, le budget alloué est de 25 €/enfant.

* Concernant le dictionnaire, Monsieur le Maire propose d’arrêter l’achat du dictionnaire pour les enfants de 12 ans. Après avoir délibéré, 1 pour achat d’un jouet ; 10 pour un bon d’achat de 25 € ; le conseil municipal décide d’arrêter l’achat du dictionnaire et propose un bon d’achat de 25 € chez Joué Club.
* Concernant la clé USB offert pour la récompense de l’obtention du brevet des collèges, Monsieur le Maire propose un bon d’achat de 25 € à la place de la clé. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le bon d’achat de 25 €.
* Colis des aînés : actuellement l’âge pour l’avoir est 65 ans. Monsieur le Maire demande au conseil municipal si celui-ci veut augmenter ou abaisser l’âge. Après avoir délibéré, 8 pour 65 ans ; 3 contre 65 ans. A la majorité, le colis des aînés est laissé à 65 ans.

Il sera donc alloué 33 €/colis.

Monsieur le Maire et le comité des fêtes ont reçu différents devis. Ceux-ci doivent se réunir afin de choisir le prestataire.

* Un jour sera défini pour la distribution des cadeaux et des colis dans les maisons dans le respect des gestes barrières.

**-DELIBERATION AVANCEMENT GRADE Jean-Marie THOREL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Jean-Marie THOREL, notre adjoint technique, doit bénéficier d’un avancement de grade à compter du 1er décembre 2020. Nous devons le nommer adjoint technique principal de 1ère classe.

**-DISSOLUTION SITE DE FRANCIERES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la gratuité des transports scolaires, il convient de supprimer le Syndicat Scolaire de Francières. Après avoir délibéré, 10 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal donne son accord pour la dissolution du SITE.

**-DSIL RADIATEURS ET TABLEAU ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de changer les radiateurs électriques de la mairie ainsi que le tableau électrique afin de supporter les nouveaux radiateurs et le défibrillateur par la suite. Monsieur le Maire propose également de demander des subventions pour pouvoir supporter les coûts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire d’établir les formalités relatives aux modifications ainsi que la constitution des dossiers de subvention.

**-QUESTIONS DIVERSES**

* Décision Moificative : Monsieur Planquart, 1er adjoint explique suite à la demande de la trésorerie, il convient de diminuer l’article 66111 de 400.00 € et de majorer l’article 673 de 400.00 € afin de pouvoir établir un mandat. A l’unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette DM.
* Radars pédagogiques : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rénover les radars pédagogiques situés aux extrémités du village. Le conseil municipal est d’accord avec cette proposition.
* Barrière de la maison communale : à acheter
* PVR rue d’Autour, le titre est à émettre
* Demande de subvention pour l’Eglise : votée à l’unanimité.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22h00.